

Conditions générales de réservation.

01 - ARRIVEES et DEPARTS.

Un seul véhicule peut accéder à l'intérieur du camping.

La location du mobil-home se fait par périodes hebdomadaire du samedi à partir de 15H au samedi suivant à 10H au plus tard (en cas d'arrivée après 19H, prière d'en informer la réception). Les clés du mobilhome sont remises au Locataire à son arrivée au bureau d'accueil, sur présentation de la confirmation de réservation.

02 - REGLEMENT DU SEJOUR.

Le solde (montant total du séjour moins l'acompte) devra être réglé au moins 30 jours avant la date prévue d'arrivée, faute de quoi la réservation sera considérée comme annulée et l'acompte conservé. Si votre réservation intervient dans le mois de votre séjour, le règlement de la totalité du montant de votre séjour lors de la réservation vous sera demandé.

Montant de l'acompte pour valider votre réservation : 30% du montant du séjour.

03 - TYPE DE PAIEMENT.

Chèque à l'ordre de : S.C.I Floranelle.

Réservation après réception du bordereau de réservation accompagné de votre chèque.

Après réception de l'acompte et/ou des frais de réservation, une confirmation vous sera transmise. Celle-ci doit être impérativement présentée au bureau de réception à l'arrivée au camping.

04 - MOBIL-HOME.

Chaque mobilhome est équipé du mobilier suivant : vaisselle, mobiliers intérieurs et extérieurs, ustensiles de nettoyage, literies (6 oreillers / 6 couvertures), à l'exception des draps et du linge de maison.

Le matériel fait l'objet d'un inventaire dont le locataire, afin d'éviter toute contestation, devra contrôler la conformité lors de son arrivée et signaler au bureau d'accueil tout manque ou dégradation avant le lendemain matin.

Une caution de 150 € vous sera demandée à la réservation. Elle sera intégralement restituée sous déduction éventuelle du montant des détériorations, pertes constatées et/ou ménage oublié (45 € à la fin du séjour), ou annulation du séjour.

Le fait de séjourner dans un camping implique l'acceptation des conditions générales de réservation ainsi que le règlement intérieur (affichage dans le camping) et l'engagement de s'y conformer.

05 - ANNULATION.

Toute annulation de séjour doit être notifiée par courrier recommandé.

En cas d'annulation, veuillez noter la somme conservée par le loueur (en sus des frais de réservation) :

- Entre le 30^e jour et le 21^e jour inclus avant le début du séjour : retenu de 25% du prix du séjour.
- Entre le 20^e jour et le 11^e jour inclus avant le début du séjour : retenu de 50% du prix du séjour.
- Entre le 10^e jour et le 2^e jour inclus avant le début du séjour : retenu de 75% du prix du séjour,
- Moins de 2 jours avant le début du séjour : retenu de 90% du prix du séjour.
- En cas de non-présentation du client, il ne sera procédé à aucun remboursement.

IMPORTANT : LES ANIMAUX SONT INTERDITS.